

Membres	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	12
- Pour	12
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250526-2025-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

DELIBERATION N° 2025-28
Séance du 26 Mai 2025

Annule et remplace la délibération 2020-39 en date du 25 septembre 2020

Objet : Régularisation du cadastre – Parcelle A 1879

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai, à dix-huit heures quinze minutes,
 Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 19 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel
Absent(s) ayant donné pouvoir : MORENA Jean-Philippe à AGNOUX Marie-Thérèse
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice, RIVIERE Patrice
Secrétaire de séance : HERMABESSIERE Patrick

Madame la Maire rappelle la demande de Madame PIRON Marie-Odile, à savoir de procéder à la régularisation du cadastre pour la parcelle A 1879, en fonction de la situation réelle des lieux et à usage actuellement de chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la régularisation du cadastre pour la parcelle A 1879
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
 Marie-Pierre LE MIGNON

